

LES ECHAFAUDAGES

I- Généralité :

1- Définition :

Les échafaudages sont des ouvrages provisoires composés de planches horizontales dressées pour bâtir, séparer des constructions (bâtiment). Ils sont construits de façon entassée les uns au dessus des autres dont l'intervalle varie de **2 m** au plus.

Ils ont pour but de permettre aux ouvriers de travailler en toute sécurité à des hauteurs variables, et de disposer près d'eux des matériaux nécessaires.

2- Typologie des échafaudages :

Il existe plusieurs types d'échafaudages dont les dimensions sont déterminées par les modalités de l'ouvrage à exécuter.

On distingue ainsi :

a- Echafaudages sur taquet d'échelle :

Employés par paire (**2 échelles**), ils peuvent supporter des poteaux légers pour des petits travaux. Ils prévoient un grand corps ou **ceinture de sécurité**, et un accès au **plateau** par l'**échelle**. Les échelles seront inclinées de **1 m** aux pieds pour une hauteur de **3 m**, et de **2 m** pour une hauteur de **6 m**.

Les montants seront immobilisés au sol. Pour accéder à la **terrasse, toiture** ; les échelles dépasseront le niveau d'accès pour constituer un appui à la montée et à la descente.

b- Echelle :

Dispositif composé de **deux** montants reliés entre eux par des **barreaux** transversaux régulièrement espacés et servant de **marche**.

c- Mini échafaudages :

Ce sont des échafaudages particulièrement courts, qu'ils soient démontables ou pliables, roulants ou non, comportent des plateaux réglables pour des travaux d'intérieur.

d- Echafaudages sur tréteau :

Le tréteau est un support formé d'une barre horizontale portée à chaque extrémité par deux pieds obliques qui servent à soutenir une table, un plancher ou plateau quelconque.

Qu'il soit tubulaire, télescopique ou non, il existe plusieurs tailles. On les utilise par paire ou plus selon la longueur échafaudée.

Les plateaux sont posés parfois fixés au dessus des tréteaux qui comportent une extension tubulaire sur laquelle on monte pour les petits travaux.

e- Plateformes de travail :

Elles sont composées d'éléments d'échelle en tube comme : **A-B-C** s'emboitant les unes sur les autres pour constituer des cages en échelon sur lesquels sont disposés à hauteur voulue, pour servir des spots d'outils ou autres accessoires.

Ces plateformes peuvent être équipées de roulettes blocables, garde-corps, diagonale de rigidité, etc.

f- Praticables roulants :

Elles sont composées de montants latéraux à échelons, extensibles en hauteur, liaisonnés par des diagonales pour les grandes hauteurs et des **stabilisateurs** supplémentaires pouvant être aménagés à une **paroi** ou **façade** à n'importe quel niveau.

Conclusion :

Utilisés par les menuisiers, poseurs de façade, maçons ou n'importe quel ouvrier, les échafaudages sont des aménagements provisoires utilisés sur des chantiers temporaires.

Leur empli est réglementé par de **décret 08/01/65** concernant la résistance, la solidité et les dispositifs de protection propres à ces ouvrages (voir « **Code du Travail** »).